

## QUESTION 3

**Auteur** Barbara Lanthemann, AdG/LA, et Cyrille Fauchère, UDC  
**Objet** Gestion des ressources humaines

---

Le Conseil d'Etat a semble-t-il opté pour un nouveau traitement de ses employé-e-s démissionnaires. Une réunion extraordinaire du Conseil d'Etat pour décider d'une interdiction d'apéro de départ et une autre réunion extraordinaire pour refuser une assistance juridique.

### **Conclusion**

Le Conseil d'Etat n'a-t-il rien de plus urgent ou important à régler que de consacrer autant de temps et d'énergie à brimer un employé démissionnaire, que l'on peut aujourd'hui sans hésitation considérer comme un lanceur d'alerte?